



Déclaration liminaire du SNUDI FO 13 **Commission Administrative Paritaire Départementale - 19 mars 2012**

Cette CAPD se tient à la veille du CDEN où monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale va présenter au préfet ses mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, mesures qui découlent du budget 2012 et de la commande ministérielle de

14.000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale dont 5.700 dans le 1er degré, s'ajoutant à toutes celles qui ont eu lieu depuis 2003, soit plus de 80.000.

Force Ouvrière dénonce la logique de gestion du ministère qui veut faire subir aux élèves et aux enseignants une dette qui n'est pas la leur !

Le SNUDI FO dénonce les graves conséquences des suppressions de postes pour les enseignants et leurs élèves, notamment la pénibilité croissante d'enseigner dans des classes de plus en plus chargées, sans aide spécialisée, en carence de remplacements, et la nécessité de trouver des postes de repli pour les nombreux collègues victimes de mesures de carte scolaire, avec pour corollaire de réduire drastiquement les postes au mouvement cette année.

Aussi, nous redisons ici et maintenant notre opposition à la fermeture des 110 postes classe et aux hausses des effectifs dans les classes, notre opposition à la suppression de la totalité des 32 postes G et de 66 postes E du département, nous renouvelons notre exigence de création de postes de titulaires remplaçants, notre demande de révision à la hausse des seuils de décharges de direction.

Concernant les personnels spécialisés, c'est un véritable plan social !

Plan social qui confirme notre refus de signer les « Protocole de discussion » et « Relevé de conclusions » Darcos de 2008–2009 qui a entamé la suppression des postes dans les RASED.

Pour le SNUDI FO, les conditions du mouvement consécutif à cette carte scolaire ne sont pas acceptables. La situation des maîtres E et G dont le poste a été supprimé doit absolument être examiné de manière particulière au regard de la spécificité de leurs postes.

Les mesures annoncées en groupe de travail ne sont pas satisfaisantes et ne peuvent être acceptées en l'état. Les conditions ordinaires du memento ne peuvent s'appliquer à cette situation extraordinaire justement parce que leurs postes sont supprimés et disparaissent et qu'ils ne peuvent être repliés sur des postes de même nature. En groupe de travail, l'administration a évoqué de les affecter sur des postes de brigade travaillant tantôt à l'aide aux élèves tantôt au remplacement, en fonction des besoins ! C'est pour nous un mépris de ces personnels considérés comme "bouche-trou", un mépris de leur spécialisation et un déni de leur égalité de traitement avec les autres collègues dans le cadre des replis. Cela ne doit pas leur être imposé.

Nous ne pouvons accepter que les opérations du mouvement commencent sans que la CAPD n'examine la situation particulière de ces personnels spécialisés. C'est pourquoi nous demandons expressément la convocation d'un nouveau groupe de travail sur ces modalités, avant le début des opérations du mouvement.

Concernant ce mouvement, nous rappelons aussi notre opposition au nouveau barème : contre l'introduction du mérite, nous contestons la présence de la note dans l'ancien barème. Mais rien n'est réglé dans le nouveau **car l'augmentation des points de stabilité et de bonifications, déjà excessifs dans le précédent, est source d'injustice entre les collègues.**

Nous ne pouvons non plus accepter l'extension des zones des « remplacements stages » qui va les conduire à des déplacements encore plus inacceptables.

Enfin, nous contestons la multiplication des postes fléchés et réservés qui diminuent d'autant le nombre de postes au mouvement dans un contexte d'augmentation de personnels à replier cette année.

Pour conclure, Force ouvrière dénonce l'aggravation des conditions de travail des collègues et des directeurs. Comment gérer la difficulté scolaire avec la liquidation des structures spécialisées, l'augmentation des effectifs en classe, l'absence de remplacement ?

Chacun comprend mieux l'acharnement du ministre de vouloir imposer la réforme sur l'évaluation malgré le rejet quasi unanime de tous les syndicats.

Ce n'est plus le respect des programmes nationaux d'enseignement qui sera contrôlé par les IEN mais la capacité de chaque enseignant à faire toujours plus avec toujours moins de moyens. C'est la logique des contrats d'objectifs contenus dans les projets ministériels dans la perspective de l'autonomie des établissements du type EPEP, E2P... pour remettre en cause toutes les garanties statutaires et avancer vers une individualisation totale.

Pour le SNUDI FO, nous confirmons notre exigence d'abandon de ces projets ministériels.

Tout ceci dans un contexte où un agent de l'Éducation Nationale sur sept est en «épuisement professionnel». Selon une enquête du Carrefour santé social, réunissant la MGEN et des organisations syndicales, 24% des personnels de l'éducation nationale sont «en état de tension au travail » et 14% en «épuisement professionnel».

Et pourtant, le ministère s'entête de passer en force en osant présenter son projet au CTM du 15 mars, malgré le rejet massif des personnels et la demande commune de retrait de FO, de la FSU, de la CGT, de l'UNSA et de SUD Education.

La défense des personnels, de leur statut et conditions de travail et de carrière, c'est le mandat du SNUDI-FO que nous tenons à rappeler encore aujourd'hui.